Posté par: formations-concours Publiée le : 29/10/2008 14:26:21

FONCTIONS Les attachés d'administration centrale participent, sous I'autorité des administrateurs civils, Ã la mise en Å"uvre au plan administratif des directives générales du Gouvernement. Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement.Â Nature des épreuves Epreuve orale d'admission L'épreuve orale de sélection consiste en une conversation de vingt Ã trente minutes avec le jury. Â Cette conversation a comme point de départ un exposé d'une durée de dix minutes maximum sur les fonctions exercées par le candidat depuis sa nomination en d'attaché d'administration des affaires sociales qualité ou en qualité de fonctionnaire dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de mÃame niveau et, le cas échéant, depuis son recrutement en qualité non-titulaire sur un emploi de catégorie A ou de mÃame La conversation porte notamment : a) Sur des questions ressortissant aux attributions du ministÃ"re. ou de l'établissement auprÃ"s l'administration, des services déconcentrés duquel est affecté le candidat, en activité ou en service détaché b) Sur des questions posées par le jury et destinées à permettre une appréciation de la personnalité et des connaissances administratives du candidat. Condition d'accÃ"s ou de diplà mes Seuls peuvent se présenter professionnel les attachés qui, au plus tard le 31 décembre à I&#39:examen de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est

accompli au moins trois ans de services effectifs

d'emplois de catégorie A

d'ancienneté

dans un corps civil ou un cadre

ou de mÃame niveau et comptent au moins un an

dans le 5e échelon du grade d'attaché.Â